

Numéro 4 - Avril 2018

NG

le NOUVEAU
GENEVOIS

SOUTENEZ LES 3 CANDIDATS DE L'ENTENTE
POUR LE DEUXIÈME TOUR DE L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ÉTAT

Unis pour agir



EDITO

3 croix, ni plus ni moins

ÉLECTIONS

Les 20 engagements de l'Entente

GENÈVE

Les premières Assises de la santé

**MAGAZINE DU
PLR GENEVOIS**

AGENDA

Avril

- 25 avril 2018** Grande soirée de l'Entente
Dès 19h à l'IceBergues
- 28 avril 2018** Stand du PLR Genève
De 8h à 11h dans la place de la Navigation
Stand du PLR Genève
De 9h à 14h dans le marché de Rive
Stand du PLR Carouge
De 10h à 12h à la place du Marché
Stand du PLR Genève
De 10h à 15h à la place du Molard

Mai

- 5 mai 2018** Stand du PLR Genève
De 9h à 15h à la place du Molard
- 6 mai 2018** Election du Conseil d'Etat
(2^{ème} tour)
- 17 mai 2018** Assemblée générale au Palladium
Détails suivront sur plr-ge.ch

SOMMAIRE

P. 3 **ÉDITO** 3 croix, ni plus ni moins

P. 4-15 **TEMPS FORT**

- Nos élus au Grand Conseil
- Les 20 engagements de l'Entente
- Nathalie Fontanet: «Favorisons l'emploi»
- Serge Dal Busco: «Redonnons du souffle à notre canton»
- Luc Barthassat, la force du bon sens
- L'envers du décor

P. 16-25 **GENÈVE** Les premières Assises de la santé à Genève

ASSOCIATIONS Petra Gössi en visite à Genève

... et plus encore! Bonne lecture!

ÉDITO



Adrien Genecand, vice-président

3 croix, ni plus ni moins

Chers amis,

C'est une très belle victoire que nous obtenons au Grand Conseil. Nous gagnons 4 sièges et renforçons notre place de premier parti au parlement genevois. L'excellente dynamique du siège gagné au Conseil National est ainsi prolongée, de bon augure pour 2019 et l'élection du Conseil des États.

Notre parti a obtenu 28 sièges au Grand Conseil, soit quatre de plus qu'au terme de cette législature, et a été soutenu par plus de 25 % de l'électorat. C'est la première fois depuis 25 ans que notre mouvement enregistre une telle progression au niveau cantonal. Il convient ici de saluer toutes celles et ceux qui se sont engagés pendant une génération, qui aujourd'hui nous permettent de récolter les fruits de leurs engagements. Ils sont nombreux, il m'est impossible de tous les citer mais qu'ils trouvent avec ses quelques lignes toute notre gratitude.

Je remercie chaleureusement les 79 candidats pour leur engagement et leur motivation. Ils se sont lancés dans cette campagne et ont battu le pavé pendant plus de trois mois, à la rencontre de la population, afin de défendre les valeurs libérales-radicales. Elus ou non, l'aventure fut belle et notre reconnaissance totale.

En ce qui concerne le Conseil d'Etat, nous félicitons Pierre Maudet, élu dès le premier tour à la majorité absolue,

un score impressionnant et largement mérité. Cela prouve que la population reconnaît le remarquable travail mené par notre Conseiller d'Etat.

Notre président Alexandre de Senarclens s'était mis au service du parti en se portant candidat au Conseil d'Etat. Il s'est engagé dans cette candidature, menant une très belle campagne pour tenter de conquérir un cinquième siège au gouvernement pour l'Entente. Après les résultats du premier tour et malgré sa belle élection au Grand Conseil, il a décidé de se retirer pour donner toutes les chances à la droite de garder sa majorité au gouvernement. Je pense parler en notre nom à tous pour lui témoigner notre reconnaissance et notre admiration devant une décision sage, responsable et courageuse.

À la veille d'un second tour capital, il est temps de se mobiliser pour que Nathalie Fontanet puisse conserver le siège de François Longchamp. Pour mener les réformes structurelles dont notre canton a besoin, il faut qu'elle rejoigne Pierre Maudet accompagné de Serge Dal Busco et Luc Barthassat le 6 mai prochain.

Nous devons voter et faire voter compact pour barrer la route à une gauche toujours plus déconnectée des réalités économiques. Les enjeux sont trop importants pour tergiverser. Le 6 mai, il faut cocher les trois cases correspondantes aux candidats de l'Entente. Pas une de plus, pas une de moins.

RÉDACTION :

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalacroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

ÉDITEUR RESPONSABLE :
PLR Genève

ABONNEMENT :

Abonnement (1 an): Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-
Abonnement de soutien: Fr. 200.-
Paraît 9 fois par an

RÉDACTRICE EN CHEF :

Céline Zuber-Roy
celine.zuber@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION :
UNE (une.ch)

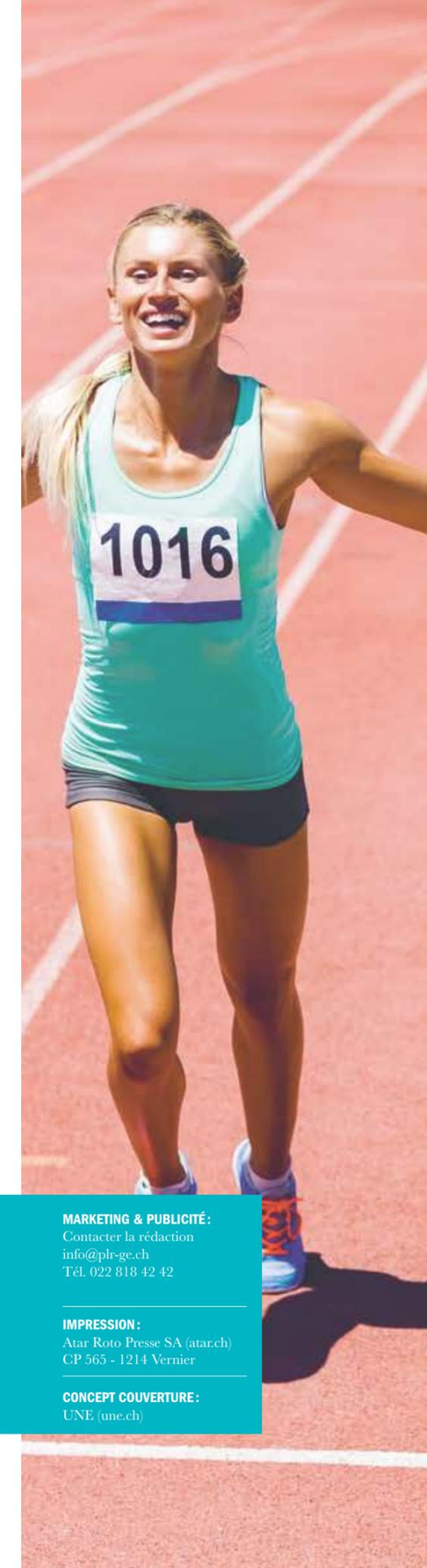
MARKETING & PUBLICITÉ :

Contactez la rédaction
info@plr-ge.ch
Tél. 022 818 42 42

IMPRESSION :

Atar Roto Presse SA (atar.ch)
CP 565 - 1214 Vernier

CONCEPT COUVERTURE :
UNE (une.ch)



NOS 28 ÉLUS AU GRAND CONSEIL :



Nathalie
Fontanet



Alexandre
de Senarclens



Serge
Hiltbold



Simone
de Montmollin



Philippe
Morel



Patrick
Saudan



Cyril
Aellen



Beatriz
de Candolle



Raymond
Wicky



Georges
Vuillod



Jean
Romain



Antoine
Barde



Adrien
Genecand



Murat
Julian Alder



Pierre
Conne



Jacques
Béné



Diane
Barbier-Mueller



Céline
Zuber-Roy



Francine
de Planta



Yvan
Zweifel



Edouard
Cuendet



Fabienne
Monbaron-Stress



François
Wolfisberg



Rolin
Wavre



Charles
Sellegger



Pierre
Nicollier



Véronique
Kämpfen



Alexis
Barbey

**CHERS ÉLECTEURS, MERCI
POUR VOTRE CONFIANCE !**

LES 20 ENGAGEMENTS DE L'ENTENTE

I. Finances publiques



1. Soutenir le projet du Conseil d'État portant sur la réforme de la Caisse de pension de l'Etat de Genève (« CPEG ») et celui sur la réévaluation de la fonction publique (« projet SCORE ») pour moderniser et maintenir l'attrait de la fonction publique genevoise

2. Fixation d'un taux unique d'imposition des entreprises dans le cadre de la réforme PF17 afin de maintenir la compétitivité économique et plus de 60'000 emplois locaux

3. Baisser l'impôt sur la fortune pour éviter que les plus importants contributeurs au budget de l'Etat ne quittent Genève

4. Mettre fin à l'augmentation constante des charges de l'Etat afin de diminuer la dette

II. Economie



5. Développer qualitativement l'Aéroport de Genève afin de limiter au maximum les nuisances pour les riverains tout en conservant un élément essentiel à l'activité économique de notre canton

6. Créer un fonds en faveur de l'innovation numérique afin d'encourager la créativité mais aussi faciliter la mutation de l'économie genevoise

7. Renforcer les mesures d'accompagnement sur la libre circulation des personnes afin de lutter contre le dumping salarial et la fraude aux assurances sociales

8. Élargir le guichet virtuel pour les entreprises et les particuliers afin de faciliter leurs démarches et leurs relations avec l'Etat

III. Emploi et formation



9. Étendre et simplifier les horaires d'ouverture des magasins pour les adapter au mode de vie actuel et permettre aux commerces de répondre au tourisme d'achat des Genevois en France

10. Favoriser l'employabilité en développant la formation à tout âge et en accentuant les mesures pour lutter contre le chômage des plus de 50 ans

11. Préparer nos enfants au monde de demain via l'introduction de cours de codage à l'école afin de leur donner les clés de lecture de la transformation numérique

IV. Sécurité



12. Renforcer la chaîne sécuritaire par la construction d'une nouvelle unité d'exécution de peine des Dardelles et l'augmentation de la présence policière sur le terrain

13. Appliquer les lois et les décisions fédérales en matière d'asile ainsi que les engagements internationaux en la matière (accords Dublin)

V. Logement



14. Favoriser l'accès à la propriété et la construction de logements pour toutes les classes de population en général et la classe moyenne en particulier

15. Abolir la taxe sur la valeur locative qui punit les propriétaires

VI. Mobilité et environnement



16. Réaliser la traversée du lac en vue de se doter d'un véritable périphérique autoroutier, pour requalifier le centre-ville et développer la mobilité douce

17. Empêcher l'introduction d'une taxe poubelle en renforçant l'incitation au recyclage des déchets qui économise des ressources naturelles comme financières

VI. Santé et social



18. Réformer le système de santé au niveau cantonal en mettant en place une meilleure collaboration des différents prestataires de soins afin de contenir l'augmentation des coûts de la santé et des primes d'assurance maladie et favoriser une meilleure prise en charge du patient

19. Faciliter le maintien à domicile des aînés en permettant des déductions fiscales pour les familles qui s'en occupent (proches aidants)

20. Améliorer le soutien aux familles via un encouragement à la construction de crèches et une augmentation des déductions fiscales pour les frais de garde des enfants.

Élection du 6 mai 2018

UNIS POUR AGIR

Nos candidats au Conseil d'État

PLR - PDC - ENTENTE

FONTANET Nathalie – Genève

DAL BUSCO Serge – Bernex

BARTHASSAT Luc – Genève



Serge Dal Busco

Luc Barthassat

Nathalie Fontanet

PIERRE MAUDET DÉJÀ ÉLU

NATHALIE FONTANET

« FAVORISONS L'EMPLOI »

Le taux de chômage dans notre canton s'élevait à 4,9 % à la fin mars. Il est supérieur à la moyenne suisse laquelle s'établit à 2,9 %. Notre canton compte 11'431 chômeurs et 15'572 demandeurs d'emploi. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 6,4 % des chômeurs. Le nombre de chômeurs de plus de 50 ans se monte quant à lui à 2537, mais surtout c'est pour cette catégorie que retrouver un emploi est le plus difficile.

Améliorer les conditions cadres

Pour lutter contre le chômage, nous devons soutenir nos entreprises. Ce sont elles qui créent l'emploi ! Or, elles sont malmenées par un taux d'imposition trop élevé, le franc fort et des procédures administratives trop lourdes. Nos commerçants genevois eux aussi générateurs d'emplois sont touchés de plein fouet par le tourisme d'achat et en particulier le développement du commerce en ligne.

« Baisser la fiscalité des entreprises est impératif pour maintenir les emplois. »

Le canton de Vaud appliquera dès le 1^{er} janvier 2019 un taux d'imposition des bénéfices des entreprises de 13,79 %. Genève doit réagir rapidement et adopter un taux de 13,49 %, faute de quoi nos entreprises se laisseront tenter par l'environnement concurrentiel de nos voisins ce qui aura pour conséquence la disparition de nombreux emplois et l'accroissement de notre taux de chômage. La prévisibilité fiscale est un facteur essentiel dont les entreprises ont besoin pour se développer. La réforme de l'imposition des entreprises, le «Projet fiscal 17», est ainsi une priorité pour notre canton. Si elle allégera effectivement la fiscalité de nos entreprises locales aujourd'hui imposée à 24,16%, elle augmentera de façon raisonnable et acceptable l'imposition des sociétés à statuts - actuellement imposées en moyenne à 11,6 % - permettant ainsi de les maintenir dans notre canton, respectivement de maintenir les plus de 60'000 emplois qu'elles génèrent.

« Je souhaite offrir aux entreprises un cadre propice à la création d'emplois. »

Nous devons également étendre et simplifier les horaires d'ouverture des magasins, pour les adapter au mode de vie actuel et permettre à nos commerces de répondre au tourisme d'achat des Genevois en France. Genève ne peut laisser son commerce mourir dans l'indifférence. Un dialogue social est bien entendu nécessaire et des garanties pourront être apportées, telles que notamment le volontariat. Les horaires doivent être lissés de façon à être lisibles pour la population. Une proposition minimale serait d'ouvrir du lundi au vendredi jusqu'à 20h, le samedi jusqu'à 19h, ainsi que 4 dimanches par an. Le succès massif rencontré le soir et le week-end par les commerces ouverts plus largement à Cornavin comme à l'Aéroport atteste de l'existence de la demande. Il en va de même de la fréquentation des épiceries «dépanneurs» situés dans les quartiers.

Améliorer l'employabilité

Si l'évolution qu'implique la digitalisation, la numérisation et la robotisation est aujourd'hui en marche et incontournable, elle entraîne et entrainera encore une révolution de l'employabilité. Les attentes des employeurs seront différentes, les qualifications requises évolueront. Certains secteurs d'activités disparaîtront alors que d'autres feront leur apparition. Les premières personnes touchées seront les moins bien formées et les générations aujourd'hui en emploi. Dans ce contexte, la formation continue des personnes en emploi ainsi que la formation professionnelle des jeunes sont des enjeux cruciaux. C'est une réponse à la difficulté de décrocher un premier emploi et cela permet de maximiser ses chances de rester en emploi tout au long d'une carrière. Nous devons donc développer et adapter la formation, mais aussi prendre des mesures concrètes en faveur des personnes les plus fragiles afin que personne ne soit laissé au bord du chemin de cette révolution.

« Il est aberrant que des milliers de Genevois soient au chômage alors que de nombreux employeurs du canton offrent des places de travail ou d'apprentissage, mais qui ne correspondent pas à leur profil. »

De plus, nous devons permettre à plus de jeunes de se former à Genève dans les secteurs frappés par une pénurie de personnel qualifié. Il est aberrant que des milliers de Genevois soient au chômage alors que de nombreux employeurs du canton offrent des places de travail ou d'apprentissage, mais qui ne correspondent pas à leur profil. Infirmiers, employés du secteur médical, mais également ingénieurs : il manque des milliers de travailleurs dans de nombreux domaines, ce qui constitue un frein à la croissance et contraint à engager à l'étranger. Ouvrons sans tarder de nouvelles classes, sensibilisons les adolescents et revoyons, selon les domaines, les conditions d'entrée en formation, parfois inutilement rigides.

Accompagner la libre circulation

Augmenter le nombre d'emplois et adapter la formation des Genevois afin de pouvoir effectivement occuper ces postes n'est pas encore suffisant. Nous devons également nous assurer que la concurrence reste loyale sur le marché de l'emploi. Il faut donc maintenir et renforcer les mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes afin de lutter contre la sous-enchère salariale et la fraude aux assurances sociales. Ces mesures permettent de contrôler le respect des conventions collectives de travail (CCT) ou des usages. La mise en place - grâce à Pierre Maudet - de l'inspection paritaire du travail des entreprises, votée à l'unanimité du Grand Conseil constitue notamment un outil important de ce dispositif.

Je m'engage à :

- Tout mettre en œuvre pour que la réforme fiscale des entreprises (PF 17) soit adoptée au plus vite ;
- Étendre les horaires d'ouvertures des commerces afin de tenir compte de l'évolution des modes de vie et des pratiques actuelles, mais aussi de diminuer le tourisme d'achat en France voisine ;
- Favoriser la mise en place de mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes et du respect des conventions collectives de travail (CCT) ;
- Développer la formation dans les secteurs professionnels qui offrent des places de travail ;
- Mener une campagne cantonale de sensibilisation et de promotion des qualités des seniors en entreprise ;
- Développer la collaboration avec des sociétés externes spécialisées dans le remplacement en emploi des seniors ;
- Développer un concept Tandem (à l'instar de ce qui se fait dans les cantons d'Argovie, Bâle-Campagne et Schaffhouse) qui met en relation un demandeur d'emploi de plus de 50 ans et un mentor expérimenté et bien ancré dans le monde du travail pour l'aider dans la recherche d'emploi ;
- Augmenter la formation continue qualifiante des seniors ;
- Accorder des aides ponctuelles aux employeurs qui engagent un senior ;
- Apporter de l'aide administrative aux entreprises formatrices ;
- Créer un réseau d'entreprises formatrices permettant aux plus petites d'entre elles de bénéficier de l'aide et de l'expérience des plus grandes et, cas échéant, leur regroupement par type de domaine ;
- Revaloriser l'apprentissage des jeunes auprès des parents ;
- Valoriser les expériences des jeunes en matière de bénévolat en octroyant des crédits de certification comme cela se fait aux États-Unis.

SERGE DAL BUSCO

« REDONNONS DU SOUFFLE À NOTRE CANTON »

Un bilan tangible

La législature qui s'achève n'a pas été de tout repos. Genève connaît des heures difficiles. Le temps des belles années, où les rentrées fiscales permettaient de répondre aux nouveaux besoins, est terminé. Parce qu'un déficit se règle d'abord par une remise en cause des dépenses, j'ai fait de la maîtrise des finances publiques l'une des priorités centrales de mon action à la tête du département des finances, avec des résultats tangibles :

- la dette a diminué de plus de 1 milliard entre fin 2014 et fin 2017;
- les mesures d'efficience mises en place depuis 2015 au sein de l'Etat permettent d'ores et déjà d'économiser de façon récurrente plus de 400 millions par année sans nuire à la qualité des prestations délivrées;
- dans le même temps, les investissements ont été maintenus à un niveau élevé pour construire la Genève de demain (mobilité, formation, santé);
- les comptes présentent sur la législature un résultat globalement positif de 102 millions, malgré un ralentissement de la conjoncture économique et la constitution d'une provision de près d'un demi-milliard pour la caisse de pension de l'Etat (CPEG);
- pour la première fois, Genève figure ainsi au premier rang du classement des cantons suisses en matière de gestion des finances publiques établi par l'IDHEAP. Nous étions seulement 23^{ème} en 2012;
- enfin, Genève est le premier canton suisse à avoir émis un emprunt vert (*Green Bonds*). Cette initiative, qui a rencontré un grand succès auprès des investisseurs, permet à Genève de prouver son engagement déterminé en faveur de la finance durable.

Les résultats de la législature, sous l'angle financier, sont donc encourageants. Mais encore insuffisants. Il convient de rester modeste. La dette, même si elle a diminué d'un milliard, est encore trop élevée. Le chemin pour donner une santé financière durable et solide à notre canton est encore long et parsemé de défis.

A la croisée des chemins

J'ai la conviction que face aux multiples défis, seul un langage de vérité permettra de recréer de la confiance et de redonner du souffle à notre canton. C'est la ligne que je me suis fixée depuis le début de la législature et je compte m'y tenir.

L'Etat ne peut faire que ce qu'il peut financer durablement. Ce qu'il fait, il doit le faire résolument, en acceptant de renoncer au superflu. C'est à ce prix qu'il pourra assurer ses différentes missions de service public, notamment auprès des plus faibles.

Ma position n'a pas varié. Je le répète : un déficit budgétaire se règle d'abord par une remise en cause des dépenses, et non par une hausse des impôts. Je ne suis pas de ceux qui veulent demander toujours plus à ceux qui paient. Car l'impôt n'a pas été conçu pour pénaliser ou pour entraver, mais pour assurer la cohésion sociale et garantir des prestations publiques qui profitent à toutes et tous : formation, santé, sécurité, transports, etc.

C'est la raison pour laquelle je me suis battu sans relâche, durant toute la législature, contre les velléités de la gauche qui voulait augmenter la progressivité de l'impôt, supprimer les statuts fiscaux et abandonner le bouclier fiscal. Cette hostilité anti-riche est dangereuse. Genève est le canton qui a déjà la fiscalité la plus progressive de Suisse : 1% de la population, soit 2700 ménages, paie 31 % de l'impôt sur le revenu et 10 % des 270 000 contribuables contribuent à eux seuls à 65 % de cet impôt. Le rôle redistributif de l'impôt est donc pleinement atteint mais l'équilibre actuel est fragile. Il serait menacé de rupture si les diverses propositions émises ces dernières années pour augmenter la fiscalité des classes moyennes et supérieures étaient acceptées.

« Un déficit budgétaire se règle d'abord par une remise en cause des dépenses, et non par une hausse des impôts. »

Notre canton est à la croisée des chemins. Il a besoin de réussir des réformes structurantes et essentielles pour assurer sa prospérité future. Je pense à la CPEG mais aussi, bien sûr, au Projet fiscal 17 (PF17) qui doit permettre une transition maîtrisée vers un nouveau système fiscal plus juste, plus transparent et accepté au niveau international. Je m'y emploie au quotidien, aussi bien à Genève qu'à Berne, où je suis le seul romand à avoir été désigné au sein de l'organe de pilotage de la Confédération.

J'en suis convaincu : nous avons tous les atouts pour réussir, pour construire une Genève conquérante, prospère et durable, qui donnera à la nouvelle génération une vision porteuse d'avenir. Nos entrepreneurs, nos agriculteurs, nos jeunes, nos artistes débordent de compétences, d'imagination et d'initiatives. Il faut leur faire confiance et leur donner les moyens de leur réussite. Car une société qui va mieux, c'est une société où les gens réussissent. Saisir cette opportunité relève de notre responsabilité. Je suis prêt. Plus déterminé que jamais à agir à votre service. Avec rigueur, responsabilité et sincérité.



Né à Genève en 1959, de parents originaires du nord de l'Italie ayant émigré quelques années plus tôt, Serge Dal Busco est marié et père de quatre enfants adultes. Après avoir effectué un doctorat à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), il a pratiqué sa profession d'ingénieur civil pendant plus de 20 ans, tout d'abord en créant sa propre société, puis comme associé d'un grand bureau d'ingénieurs conseils en génie civil et en environnement. En parallèle de son activité professionnelle, il a exercé pendant plusieurs années comme chargé de cours à l'EPFL. Il a toujours été intéressé par la vie de la cité. C'est ainsi que sa carrière politique a débuté en 1991 lorsqu'il a été élu au Conseil municipal de Bernex. En 2003, il a accédé au Conseil administratif, où il a siégé 10 ans, dont 6 en tant que maire. Elu au Conseil d'Etat en novembre 2013, il est actuellement à la tête du Département des Finances.

LUC BARTHASSAT

LA FORCE DU BON SENS

La législature arrive à terme et nous vivons tous des moments tendus avec la montée du populisme et le besoin tout à fait légitime de la population de se sentir en sécurité, dans un environnement où il fait bon vivre.

Ces quatre dernières années, j'ai remonté mes manches et je suis allé sur le terrain, non seulement pour voir mais parce que je voulais prendre les bonnes décisions. J'ai travaillé avec ma vision d'entrepreneur. J'ai osé prendre des risques.

Une mobilité renforcée

Aujourd'hui, j'espère être réélu pour pouvoir continuer tout ce que j'ai mis en place. La législature se termine et je suis fier d'avoir mené à bien ma mission. Mon département a entrepris un programme de modernisation des outils de gestion du trafic et participé activement à la mise en œuvre de la nouvelle loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, qui réorganise et hiérarchise les flux de circulation par zones géographiques. De plus, nous venons d'inaugurer la centrale de régulation du trafic, qui réunit sous un même toit la direction générale des transports, la police cantonale et les Transports publics genevois. Ces trois acteurs vont travailler main dans la main pour offrir à la population des prestations de qualité doublées d'une sécurité efficiente.

« La législature se termine et je suis fier d'avoir mené à bien ma mission. »

Pour ce qui est des TPG, les blocages en lien avec la baisse des tarifs UNIRESO m'ont ralenti, mais je n'ai jamais cessé mes efforts. Je me suis battu pour obtenir les moyens de développer le réseau des transports publics de notre canton et améliorer leur attractivité. C'est ainsi que nous avons pu créer cinq lignes expresses et renforcer plusieurs dessertes, notamment les organisations internationales et les pôles hospitaliers.

Aujourd'hui, nous œuvrons pour préparer l'offre des transports publics de demain. Le réseau de tram sera étendu de près de 15 kilomètres supplémentaires d'ici 2025. Le Léman Express, avec ses 230 kilomètres de lignes de train, permettra de relier toute une région dès décembre 2019. Le réseau routier s'agrandira également avec la mise en service de nouveaux axes, qui permettront de pacifier les centres urbains et de fluidifier la circulation sur les axes structurants, tels que la route des Nations.

Un environnement plus sain

Pour ce qui est de l'air et de l'environnement, c'est une satisfaction de pouvoir dire à toutes les personnes fragiles, notamment les jeunes enfants et les personnes âgées, que nous n'avons connu aucun épisode de smog depuis deux ans. C'est du jamais vu, depuis que l'Etat mesure la qualité de l'air, soit depuis 20 ans!

« Travaillons tous ensemble pour faire de Genève une région belle, prospère et moderne. »

À présent, je fais confiance aux Genevoises et aux Genevois, ils sont témoins des changements et des évolutions apportés durant ces quatre dernières années. Ils sauront donc faire le bon choix pour élire les bonnes personnes; celles qui feront avancer et élever notre canton.

Travaillons tous ensemble pour faire de Genève une région belle, prospère et moderne. Avançons tous main dans la main et soyons fiers d'être suisses et genevois!

Né en 1960 à Bardonnex, Luc Barthassat est père de deux grands enfants. Agriculteur, paysagiste et viticulteur de profession, il siège au Grand Conseil de 1993 à 2007. Il est élu au Conseil national en mai 2005 et restera conseiller national jusqu'à son élection au Conseil d'Etat en 2013. Il est actuellement en charge du Département de l'Environnement des Transports et de l'Agriculture.

ELECTIONS CANTONALES : L'ENVERS DU DÉCOR

Pour qu'une campagne soit réussie, il ne faut pas seulement d'excellents candidats – comme ceux du PLR – mais aussi de nombreuses personnes travaillant en coulisse qu'il convient de remercier. Sophie Creffield, responsable du comité électoral, nous dévoile l'envers du décor d'une campagne électorale.

Par Sophie Creffield



Des affiches, des interventions médiatiques, des stands, une Revue, des candidats sur les réseaux sociaux et beaucoup de flyers distribués : voilà à quoi ressemble une campagne politique vue de l'extérieur. En réalité, tout cela nécessite une organisation minutieuse, un travail de chaque instant où tout doit être soigneusement préparé et réfléchi : chaque détail, chaque image, chaque instant compte. Une élection peut se jouer à une voix près : rien ne peut être négligé ! Alors concrètement, que se passe-t-il derrière le rideau ?

Avant tout, il faut composer la liste des candidats. Près de 15 mois avant les élections, un Comité des listes, désigné par le Président du parti, va préparer une sélection de candidats qui sera soumise au comité directeur, puis à l'assemblée des délégués. Tous les profils sont scrutés et évalués pour aboutir à une liste diversifiée, représentative des membres, des électeurs et des sensibilités des membres du PLR.

Une fois que les candidats sont désignés par l'assemblée des délégués, la campagne commence ! Un comité électoral, ou Comelec dans le jargon, est composé afin de coordonner l'organisation opérationnelle de la campagne. Il a débuté son travail dans le courant de l'été 2017 et se réunit désormais au moins une fois par semaine à 7 h du matin. Mieux vaut être matinal !

Le Comelec va organiser la visibilité de la campagne : les affiches, la transmission d'informations aux candidats, les courriers à des

électeurs ciblés, les tous ménages, le site internet, les réseaux sociaux, les supports de campagne des candidats et les annonces presses. Il identifie les besoins en stands et distributions de flyers, les présences aux événements. Toutes les semaines, il fait le point sur l'organisation opérationnelle de la campagne, il évalue là où il faut corriger une action, où il faut mettre de l'énergie supplémentaire. Il prend la température de la campagne et discute des mesures prises ou à prendre. Chaque membre va faire un retour de sa perception : est-ce que quelque chose a échappé ? Quels sont les thèmes qui sont présents dans l'actualité ? Est-ce que les candidats sont actifs ? Est-ce que les relais s'organisent au sein des associations dans les communes ?

Au sein du Comelec, l'indispensable présence de la secrétaire générale assure la bonne articulation entre la planification décidée au Comelec et la mise en œuvre opérationnelle qui relève du secrétariat général : contacter les candidats, relancer les présences sur les stands, contacter les présidents d'associations, rédiger des contenus, valider les versions définitives des publications : l'équipe professionnelle du parti a les yeux et les oreilles partout ! Autre membre incontournable du Comelec : le Président du parti. Secondé par la secrétaire générale, il fait le lien avec les élus du parti, l'orientation et les actions politiques à prendre : ce sont essentiellement les élus en place qui vont permettre de donner la visibilité politique indispensable à une campagne réussie !

Vu de l'extérieur, il est difficile de s'imaginer la charge de travail que représente une campagne politique de cette ampleur. Le Comelec et le secrétariat général sont sollicités en permanence et se doivent d'être disponibles. Ils ont une tâche qui n'est pas toujours visible, mais qui est essentielle ! Je tiens à remercier chaleureusement les membres du Comelec qui m'accompagnent dans cette aventure : bénévoles, impliqués, motivés, précieux, ils offrent de leur temps pour porter leurs convictions et contribuer à mener le parti vers la victoire. Il ne faut pas oublier le travail inestimable de tous les militants qui ne sont pas forcément candidats ou membres du Comelec : ils offrent leur temps au parti, en étant présents sur les stands, en distribuant des flyers, en faisant de la mise sous pli. C'est grâce à eux que le parti vit au quotidien ! Toujours disponibles et de bonne humeur, je tiens aussi à les remercier chaleureusement pour leur engagement sans faille.

Intense, prenante, rapide, vive, avec ses rires et ses « coups de gueule », une campagne est toujours un moment extraordinaire, magique, qui permet de se rassembler pour porter des valeurs communes : un plaisir toujours renouvelé !



GROUPE SPG-RYTZ



Un conseil immobilier global
Un réseau de compétences

GROUPE SPG-RYTZ
spg-rytz.ch

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA	RYTZ & CIE SA NYON	RYTZ & CIE SA LAUSANNE
Case postale 6255 – 1211 Genève 6 T +41 (0)58 810 30 00	Case postale 1360 – 1260 Nyon T +41 (0)58 810 36 00	Case postale 1256 – 1001 Lausanne T +41 (0)58 810 35 00

LES PREMIÈRES ASSISES DE LA SANTÉ À GENÈVE

Le dialogue entre les différents acteurs du système de santé est rompu, alors qu'il est urgent de trouver des solutions pour contrer l'explosion des coûts. Face à l'inaction du conseiller d'État en charge de la santé, Mauro Poggia, l'Entente a décidé de mettre en place, en partenariat avec les cliniques privées et l'association des médecins genevois, les premières Assises de la santé à Genève.



Par Pierre Conne

En 20 ans, le système de santé helvétique a été chamboulé par des réformes législatives successives et une augmentation croissante du coût des soins médicaux. Durant cette période, le modèle autocentré et pyramidal des HUG instauré en 1996 n'a pas évolué d'un iota : il a atteint ses limites et, sans réforme, la pérennité des HUG est menacée. Cette menace pèse autant sur les prestations médicales à la population, en raison de leur surcoût, que sur la mission académique.

Un changement de paradigme

Les révisions de la LAMal introduites en 2012 consacrent un changement de paradigme. Les cantons ne subventionnent plus leurs propres institutions hospitalières publiques mais achètent des prestations médicales à des institutions publiques ou privées sur la base de critères qualitatifs et financiers : la meilleure prestation au meilleur prix. Le but de cette réforme est de maîtriser l'augmentation des coûts des soins médicaux en introduisant une véritable concurrence entre prestataires, tout en garantissant la meilleure qualité possible et une facilité d'accès à toute la population.

« Le modèle autocentré et pyramidal des HUG instauré en 1996 n'a pas évolué d'un iota : il a atteint ses limites et, sans réforme, la pérennité des HUG est menacée. »

Cela impose de transformer l'organisation du système de soins en supprimant les clivages entre prestataires, sources de surcoûts et de moindre qualité. L'offre de soins à la population doit être organisée avec des structures plus souples, plus autonomes, ouvertes sur un réseau sanitaire intégrant tous les acteurs ; les HUG jouant un rôle central comme partenaires de la chaîne des soins. Cette intégration suppose de ne plus opposer les médecins traitants et les HUG, les structures publiques et privées. Les patients doivent pouvoir bénéficier non seulement des compétences individuelles mais aussi des compétences collectives dépendant d'une organisation cohérente et efficiente du système de soins.

L'intégration des soins donne les moyens nécessaires aux médecins d'assurer un suivi clinique de qualité, de réduire les actes médicaux superflus améliorant ainsi la qualité, la sécurité et les coûts. Rappelons que chaque année, en France, 10'000 personnes meurent en raison de surdosages ou de mauvaises utilisations de médicaments, ce qui est trois fois plus que les décès consécutifs aux accidents de la route, et 130'000 hospitalisations sont requises suite aux conséquences graves des mêmes problèmes. Les Suisses n'échappent pas à ce fléau. L'intégration des soins est une étape de transformation structurelle et organisationnelle nécessaire pour améliorer cet état de fait inacceptable.

Une réforme des HUG indispensable mais ignorée

Des priorités académiques sont également indispensables pour permettre aux HUG de rester à la pointe dans certains domaines et compétitifs à l'échelon national, afin d'obtenir des attributions de médecine hautement spécialisée et d'assurer une position forte dans la région lémanique.

Les HUG ne pourront plus tout faire comme actuellement, ils doivent être repensés, comme une nouvelle forme de consortium hospitalier, une holding, participant à des réseaux de soins.

Réformer les hôpitaux publics et universitaires, repenser leurs missions, leur gouvernance et leur structure pour les mettre en phase avec le contexte actuel de notre système de soins et assurer ainsi leur pérennité, est un important travail de fond.

« Personne ne sera capable, isolément, de mettre en œuvre une solution permettant de garantir des soins médicaux de qualité accessibles à tous et à un coût supportable. »

Malgré de nombreuses propositions de transformations constructives proposées par des parlementaires en début de législature et aussi par des partenaires comme l'association

des médecins du canton de Genève (AMG) ou l'association des Cliniques Privées de Genève (Genève Cliniques), le magistrat en charge de la santé, Mauro Poggia, a fait la sourde oreille. Il s'est borné à attaquer tous ceux qui suggéraient des réformes quelles qu'elles soient, à dresser les différents partenaires médicaux publics et privés les uns contre les autres et à verrouiller le système des HUG, enfermant encore davantage cette institution dans sa tour d'ivoire, augmentant inconsidérément ses coûts, menaçant ainsi sa survie à long terme et l'équilibre de notre système de soins genevois.

Personne ne sera capable, isolément, de mettre en œuvre une solution permettant de garantir des soins médicaux de qualité accessibles à tous et à un coût supportable. La seule manière de procéder consiste à mettre tous les partenaires autour de la table pour chercher ensemble des solutions négociées. Le magistrat actuel aillant failli dans cette tâche, l'Entente a pris l'initiative de mettre sur pied, avec l'AMG et Genève Cliniques, les premières Assises de la santé à Genève, qui auront lieu après les élections cantonales.



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève
T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch

PROJETS PLR PENDANTS DEVANT LE GRAND CONSEIL

Par Mohamed Atiek

Chaque mois, le NG vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les nouveaux projets apparaissent en couleur. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.

Focus sur...



... la motion M2456 «Pour des mesures d'aménagements à l'école qui prennent en compte les spécificités des troubles «dys»!» déposée par la députée PLR Nathalie Fontanet.

5 à 10% de la population scolaire souffre de troubles «dys», comme par exemple la dyslexie. Ces troubles, qui ne sont pas liés à des déficits intellectuels, peuvent engendrer certaines difficultés scolaires, notamment pour la lecture, l'écriture ou encore la mémorisation, mais sont surmontables pour les élèves avec quelques aménagements scolaires simples et efficaces. Une directive du DIP de 2009 listait ces aménagements à disposition des enseignants. Plus de 2000 élèves dans le canton ont bénéficié de ces mesures à la satisfaction de l'ensemble des milieux concernés. En 2017, une nouvelle directive, édictée par le DIP dans le cadre de l'école inclusive, a revu l'ensemble des mesures et supprimé certains aménagements, tels l'adaptation de l'évaluation orthographique. Conscient du rôle fondamental de l'école dans l'intégration des élèves souffrant de ce trouble dans la société, le groupe PLR

demande de rétablir la situation antérieure de prise en charge des élèves souffrant de troubles «dys», qui donnait entière satisfaction et permettait à ces élèves d'évoluer harmonieusement dans leur cursus scolaire.



• PL 12075: «Pour que les surfaces d'isolation du bâtiment, les vides d'étage et les atriums ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher»

En bref: ce projet demande que les surfaces d'isolation des bâtiments, ainsi que les vides d'étage et les atriums, ne soient pas compris dans les surfaces brutes de plancher. Cela aura pour conséquence de permettre la construction de plus de logements, en évitant que des surfaces dévolues au logement ne soient perdues.

• PL 11735: «Pour accélérer la construction de logements»

En bref: afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

• PL 11462: «Pour permettre d'accéder à la propriété de son logement»

En bref: le projet consiste en un toilettage de la loi sur l'aide à la propriété individuelle pour insuffler une nouvelle dynamique de promotion des aides prévues par la loi plutôt que de décourager les propriétaires qui les sollicitent.

• PL 11400: «Pour favoriser la réalisation de logements»

En bref: pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

• PL 11175: «Pour l'aménagement d'un nouveau quartier urbain de qualité sur le site de la Pointe de la Jonction (600 logements au cœur de Genève!)»

En bref: construisons au-dessus du dépôt TPG, dans un cadre exceptionnel, au cœur de la ville, proche de toutes commodités! Un projet similaire a été réalisé à Zurich.

• M 2325: «Pour la réalisation de quartiers et de logements de qualité»

En bref: il est urgent de créer de nouveaux logements afin de remédier à la pénurie de logement! Le plan directeur cantonal et les divers instruments de planification identifient certains périmètres voués à être densifiés. Afin de raccourcir les procédures et de limiter l'atteinte aux droits des propriétaires, il est demandé d'étudier un déclassement en zone ordinaire, au lieu de la zone de développement usuellement utilisée, pour un périmètre défini de la commune d'Onex.



• PL 12283: «Frais judiciaires en matière de contrats de consommation»

En bref: ce projet propose de réintroduire les frais judiciaires en matière de contrats de consom-

mation. En effet, ceux-ci avaient été supprimés afin de faciliter aux consommateurs l'accès aux tribunaux. Or, les chiffres démontrent que cette suppression a favorisé essentiellement les sociétés de recouvrement et non les consommateurs.

• PL 12209: «Abolition du droit de timbre»

En bref: la pratique d'officialisation par le timbre n'est pas strictement appliquée à Genève. Pour s'assurer d'une sécurité juridique face à la digitalisation et aux procédures administratives électroniques, ce projet propose la suppression du droit de timbre.

• PL 12170: «Pour une simplification administrative de la nomination et de la mutation d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires»

En bref: la procédure de nomination, respectivement de mutation d'officiers, de sapeurs-pompiers volontaires est aujourd'hui très technocratique et pèse administrativement sur les communes. Ce projet vise donc une simplification administrative des nominations et des mutations afin de soulager les communes de procédures superflues.

• PL 12067: «Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat»

En bref: le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

• PL 11855: «Mesure d'urgence en faveur de la CPEG»

En bref: les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pourcent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

• PL 11548: «Caisse de pension de l'Etat: prise en charge paritaire de la cotisation»

En bref: de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

• PL 10949: «Recours à la grève et service minimum»

En bref: sans toucher au droit de grève, le texte consiste simplement à créer la base légale suffisante, comme dans les autres cantons, pour imposer un service minimum dans les services vitaux en cas de conflit social, afin d'assurer des prestations de qualité et en tout temps à la population. La dernière grève aux HUG a donné lieu à un non-respect inacceptable du service minimum, ayant causé des retards dans des analyses.

• M 2449: «Pour une mise en œuvre effective et efficace de l'article 120 de la Constitution genevoise (encouragement des modes de résolution extrajudiciaire des litiges)»

En bref: cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à encourager la médiation civile, la négociation et la conciliation dans le cadre de la résolution de certains litiges. En effet, ces modes de résolution extrajudiciaire ont pour effet de désengorger les tribunaux tout en résolvant certains litiges plus rapidement et à moindre frais.

• M 2448: «Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises»

En bref: cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

• M 2445: «Rénovons l'administration! (Vol. II - Une mobilité interne efficace au sein de l'Etat et de ses institutions)»

En bref: dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du «petit et du grand Etat» une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

• M 2403: «Rénovons l'administration! (Vol. I - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance)»

En bref: à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

• R 838: «Site internet de la Cour des comptes: NON à la délation anonyme!»

En bref: à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.



• PL 11716: «Ouverture du samedi»

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

• PL 11715: «Ouverture du dimanche»

En bref: les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

• PL 11427: «Ouverture des magasins le 31 décembre – conditions et compensations»

En bref: le but du projet consiste à garantir l'ouverture le 31 décembre, pour prévenir tout problème à l'échéance de la CCT signée à l'automne 2013.



• PL 12264: «Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés»

En bref: ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amé-

lioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

- **PL 12249: «Déductions accrues en faveur de la prévoyance»**

En bref: alors que la prévoyance libre, ou 3^{ème} pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

- **PL 12248: «Pour une vraie déduction fiscale des frais de garde de nos enfants»**

En bref: bien qu'il y ait aujourd'hui une pénurie de places de crèche, la déduction des frais de garde est plafonnée à 4000 francs par enfant et par an. Ce montant est pourtant loin de la réalité des dépenses supportées par les parents. Ce projet de loi prévoit donc un plafond plus réaliste de 25'000 francs.

- **PL 12247: «Réduisons les impôts des personnes physiques»**

En bref: face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5% pour tous les contribuables.

- **PL 11491: «Imposition communale au lieu de domicile»**

En bref: une réforme majeure pour deux progrès concrets: des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

- **PL 8640: «Aménagement de la taxe professionnelle communale»**

En bref: il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.



Mobilité

- **PL 12018: «Pour un contournement routier du village de Soral»**

En bref: ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

- **PL 11581: «TPG: garantir un service minimum à la population»**

En bref: un service minimum doit être assuré en cas de grève du personnel des TPG. Des sanctions doivent être prévues en cas de violation de cette obligation.

- **PL 11547: «TPG: augmentation modérée du maximum des activités en sous-traitance»**

En bref: la sous-traitance de certaines lignes est actuellement plafonnée à 10% du total des charges; le projet entend passer à 20 %, pour permettre aux TPG d'évoluer dans un cadre moins contraignant.

- **M 2356: «Pour un développement équilibré des transports dans le cadre du plan directeur cantonal 2030»**

En bref: le PLR demande que le plan directeur 2030 soit modifié pour réaffirmer la nécessité de la traversée du lac. Les autorités genevoises doivent par ailleurs s'engager auprès des autorités fédérales pour que l'élargissement du contournement autoroutier ne souffre aucun retard. Enfin, le PLR demande que les études exigées par la Confédération soient menées à terme sans délai.

- **M 2199: «Pour un renforcement de la maintenance du matériel roulant à Genève»**

En bref: un centre de maintenance, pôle d'excellence et de formation professionnelle, existe à Cornavin, de sorte qu'il est inutile d'investir en France – ni ailleurs à Genève – dans la construction d'un autre centre.



Santé

- **M 2390: «Plus de personnel soignant formé à Genève!»**

En bref: le PLR souhaite que l'Etat mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'Etat ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

- **M 2371: «Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève»**

En bref: le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

- **M 2354: «Pour un accès approprié à la polyclinique d'ophtalmologie des HUG»**

En bref: le groupe PLR demande que soient mis en place aux abords de la polyclinique des cases de stationnement pour les patients ou au moins des cases de stationnement pour les urgences ainsi que des places exclusivement réservées aux handicapés.

- **M 2323: «Pour la concentration de la médecine universitaire hautement spécialisée et la répartition de services de médecine générale, de réadaptation et de psychiatrie dans le canton de Genève»**

En bref: cette motion vise à soutenir dans la durée, d'une part, une offre de soins médicaux de base et spécialisés de qualité à l'ensemble de la population et, d'autre part, le développement scientifique, l'innovation et la médecine hautement spécialisée au niveau le plus élevé. Dans ce but, elle demande une nouvelle organisation des HUG, afin de regrouper les activités universitaires sur le site Cluse Roseraie et de répartir les activités non universitaires sur les autres sites, tels l'hôpital des Trois-Chêne, Beau-Séjour, Bellerive, Joli-Mont, Loëx et Montana, ainsi que Belle-Idée.

- **M 2241: «Libre choix de l'hôpital: garantir l'égalité de traitement entre cliniques privées et HUG»**

En bref: Mauro Poggia souhaite privilégier la division privée de l'hôpital au détriment des cliniques, en restreignant l'accès des patients au bénéfice d'une simple assurance de base. Une démarche contraire à l'esprit de la révision de la LAMal.

- **M 2234: «Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale»**

En bref: cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue

d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.



Environnement et énergie

- **PL 12043: «Pour une commission consultative équilibrée»**

En bref: ce projet de loi vise à simplifier l'organisation des commissions consultatives prévues par la loi sur la faune, en supprimant la commission consultative de régulation de la faune, dont les compétences «doublent» avec celles de la commission consultative de la diversité biologique.



Cohésion sociale, famille et génération

- **M 2425: «Doublement du nombre de «Mary Poppins»: plus de places de garde et de nombreuses personnes réinsérées»**

En bref: le projet «Mary Poppins» permet d'offrir, d'une part, une solution de garde d'enfants à domicile et, d'autre part, de former et réinsérer des personnes ayant connu une longue période de chômage et souvent au bénéfice de l'aide sociale. Cette motion vise à doubler le nombre de «Mary Poppins» afin d'augmenter les places de gardes, largement insuffisantes, sur le canton de Genève.

- **M 2376: «Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts»**

En bref: le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.

- **R 766: «Reconnaissance et encouragement du bénévolat: pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles»**

En bref: pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour

certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.



Ecole et formation

- **PL 12141: «Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique»**

En bref: ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5e à la 11e primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

- **PL 12019: «Maturité professionnelle santé-social»**

En bref: le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

- **PL 11926: «Formation des enseignants du primaire en 3 ans»**

En bref: les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

- **M 2456: «Pour des mesures d'aménagements à l'école qui prennent en compte les spécificités des troubles «dys»!»**

En bref: à la suite d'une décision en 2017 de la Conseillère d'Etat en charge du DIP de supprimer des aménagements scolaires en faveur des élèves souffrant de troubles «dys», comme la dyslexie, cette motion demande la réintégration de ces mesures qui ont démontré leurs efficacités et sont saluées par l'ensemble des milieux concernés.

- **M 2404: «Révolution 4.0: pour une école en harmonie avec son temps»**

En bref: le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

- **M 2357: «Facilitons les maturités professionnelles en formation duale»**

En bref: afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

- **M 2306: «Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices»**

En bref: malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

- **M 2305: «En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève»**

En bref: suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

- **M 2218: «Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises»**

En bref: la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

PETRA GÖSSI EN VISITE À GENÈVE

Les Genevoises PLR ont organisé une conférence sur le thème de l'emploi des seniors avec la présence de représentantes du PLR Suisse. Sophie Dubuis, présidente des Genevoises PLR, revient sur cet événement.



Par Sophie Dubuis

La journée du 1^{er} mars était une date importante dans l'agenda des Genevoises PLR. Dans le cadre des élections au Conseil d'État et au Grand Conseil, nous tenions à organiser un événement qui donnerait aux candidats PLR au Conseil d'État une possibilité de débattre d'un sujet actuel: l'emploi des seniors et l'enjeu de la transformation numérique sur le monde professionnel.

Nous souhaitions aussi inviter les personnalités féminines du PLR Suisse pour leur donner l'opportunité de mieux connaître Genève et soutenir les femmes candidates. Nous avons été très honorées de la réponse positive de Petra Gössi, présidente du PLR et Doris Fiala, présidente des Femmes PLR.

Sensibilisation aux préoccupations genevoises

Afin de permettre à la présidente nationale de rencontrer plusieurs acteurs importants de notre canton, nous avons d'abord organisé un échange avec des représentants de l'économie. Petra Gössi a été très intéressée de pouvoir bénéficier d'une discussion informelle sur la politique suisse et les préoccupations genevoises. Grâce à la participation active de la FER, nous avons pu tenir une réunion avec Ivan Slatkine et Blaise Matthey. Ensuite, Petra Gössi et les dirigeants de la FER ont accueilli durant presque deux heures les représentants de diverses associations issues du domaine économique, bancaire et du commerce de détails.

Les enjeux essentiels pour l'avenir de notre place économique ont été abordés en toute transparence. Il a été question, entre autres, de la réforme fiscale des entreprises (PF17), de la vision du PLR Suisse sur les relations de la Suisse avec l'UE, de l'accès aux marchés étrangers et européens. Cela a également été une très bonne occasion de communiquer à Petra Gössi les préoccupations genevoises.

Améliorer l'employabilité des seniors

Nous avons ensuite emprunté les trottoirs encore enneigés pour nous rendre à l'Hôtel Warwick à la rencontre de militants PLR et d'invités externes pour le débat sur l'emploi. Après un mot d'accueil digital de Pierre Maudet, Petra Gössi nous a renseignés sur l'évolution des grands dossiers nationaux défendus par le PLR. Nous avons ensuite ouvert le débat sur l'employabilité des seniors. Nathalie Fontanet et Doris Fiala ont présenté tour à tour leurs constats sur cette question.

D'après les statistiques, les seniors ne sont pas plus fortement touchés par le chômage. Toutefois, quand une personne de plus de 50 ans perd sa place de travail, il lui est comparativement deux fois plus difficile de retrouver un emploi. Le vieillissement de la population, le rehaussement de l'âge de la retraite et le virage numérique implique de trouver des solutions afin de ne laisser personne au bord du chemin. Nathalie Fontanet a rappelé la nécessité de la formation continue, tout au long de la vie professionnelle ainsi que la possibilité de changer d'orientation en cours de carrière. Elle s'est arrêtée sur l'importance de l'adoption de PF17, qui permettra de maintenir les emplois dans notre canton. Elle a souhaité que des campagnes rappelant les points forts des seniors, comme leur rôle dans la transmission du savoir, leurs compétences, leur loyauté et leur fidélité soient lancées. Enfin, Nathalie Fontanet a appelé de ses vœux le développement de partenariats public-privé avec des entreprises privées spécialisées en remplacement des seniors.

« Quand une personne de plus de 50 ans perd sa place de travail, il lui est comparativement deux fois plus difficile de retrouver un emploi. »

En deuxième partie de conférence, Alexandre de Senarclens a abordé la numérisation et l'innovation comme facteurs

de transformation de l'économie. Avec ces changements, la mutation des qualifications exigées pour les travailleurs reste un important défi à relever. La numérisation, comme jusqu'ici le progrès technologique, se traduira par de nouvelles formes d'emploi et par une progression globale de l'emploi. Il s'agira de développer plus encore la formation continue durant toute la période active des employés. Les nouveaux modèles d'affaires font émerger de nouvelles perspectives de revenus ainsi que des conditions de travail plus flexibles qu'il faudra également appréhender dans la pratique.

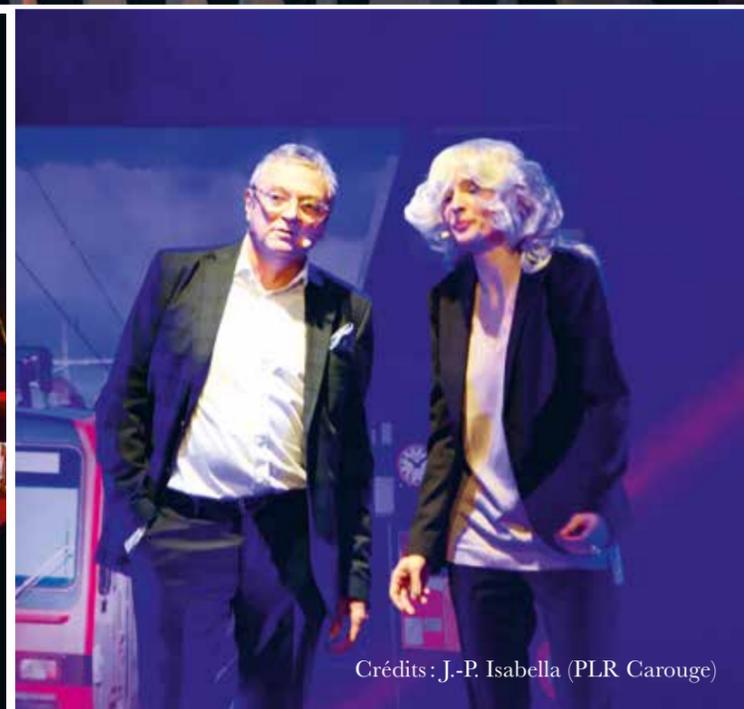
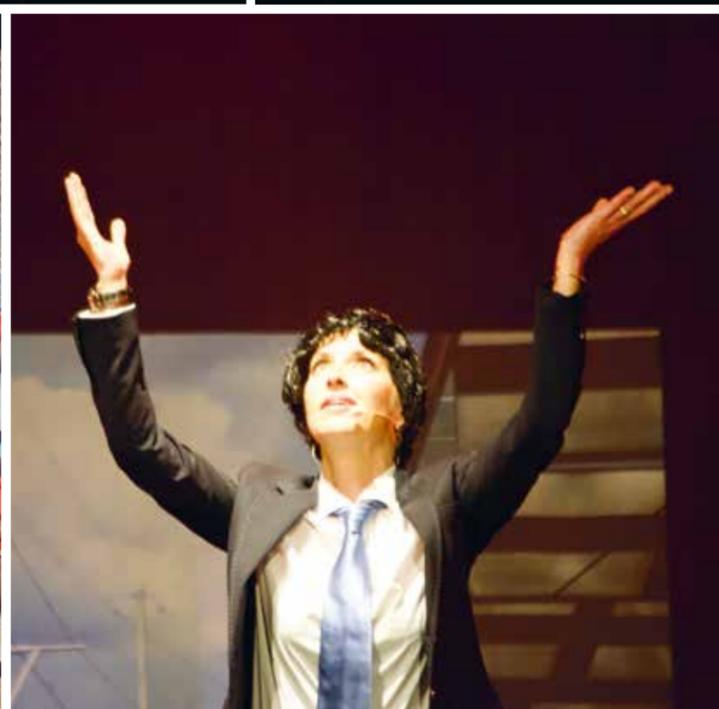
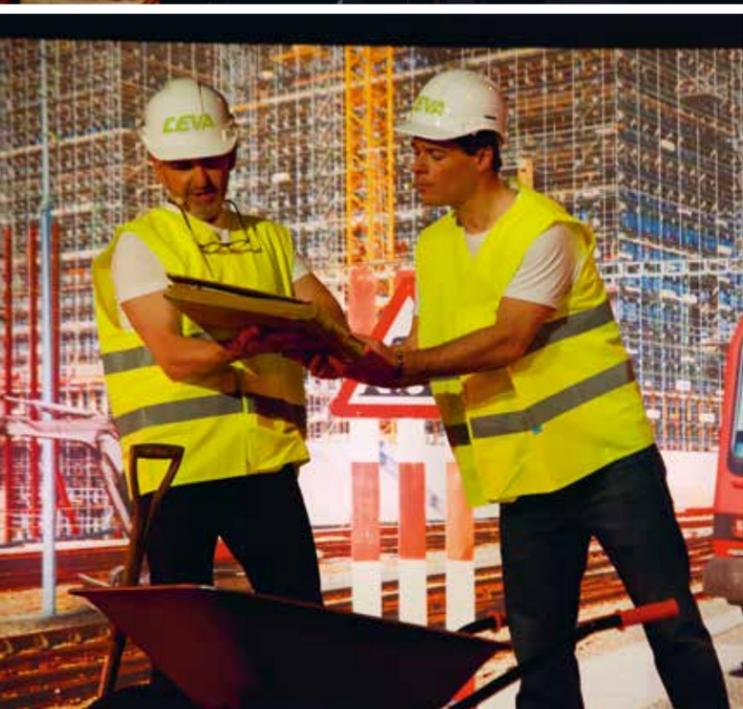
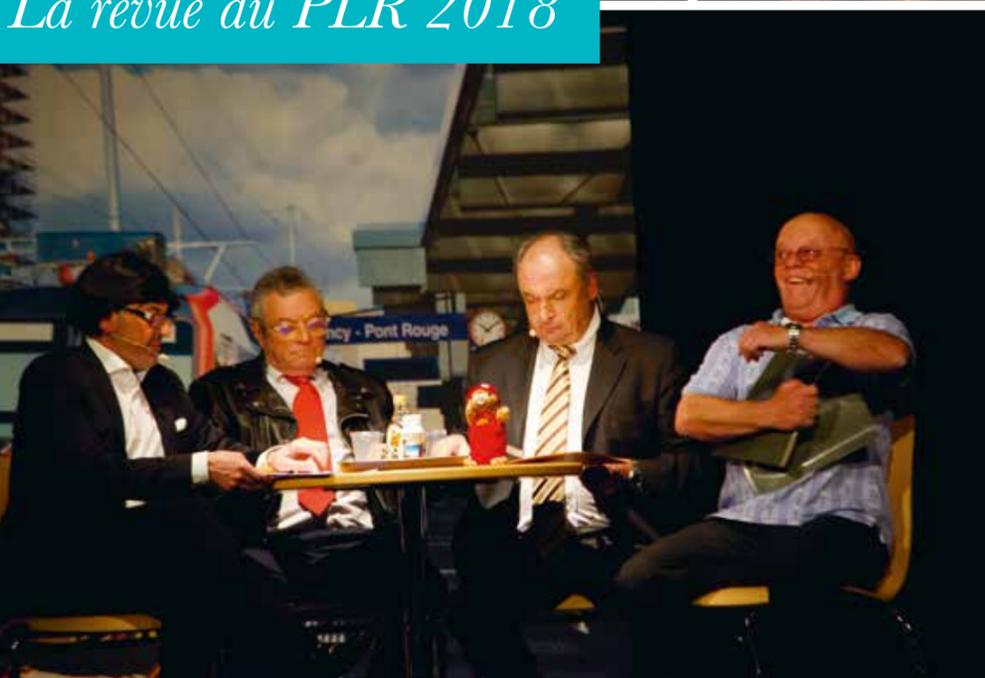
La soirée a été riche en échanges notamment grâce aux interventions du public. De nombreuses questions ont été posées sur ce qu'entreprend Genève face à ces grands changements. Les discussions se sont poursuivies autour d'un verre et ont permis ainsi de confirmer que les engagements politiques ou économiques des personnes présentes sont destinés à trouver des réponses aux transformations de notre économie.

Le comité des Genevoises PLR remercie tous les orateurs et les participants pour leur contribution active à cette soirée et pour avoir bravé les conditions neigeuses de la journée du 1^{er} mars pour nous rejoindre.





La revue du PLR 2018



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00